

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 31 mars 2021
Convocation faite
Le 12 mars 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi vingt-trois mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Mmes Virginie ROGISSART, Annie DUBOIS (représentant M. Richard DEBOWSKI), MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, Mme Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, Mme Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, Mme Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER (jusqu'au point n° 2021-03-043), Daniel DURBECQ, Mme Brigitte DUMON, M. Jean GUION, Mme Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, Mme Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Richard DEBOWSKI (représenté par Mme Annie DUBOIS), Eric GUERINY, Julien VERGÉ, Mme Amélia MOUSSAOUI, M. Joël BOUCHER (à partir du point n° 2021-03-044).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-03-036 Comité des Œuvres Sociales (COS) : vote de la subvention 2020

Vu la transmission, par le Président du COS, du compte de résultat 2020, approuvé par son Conseil d'Administration du 21 janvier 2021,

Considérant le résultat excédentaire de 3 320,68 € sur l'année 2020, en raison des annulations de sorties dûes à la crise sanitaire actuelle,

Considérant l'excédent du COS, d'un montant de 42 407,90 € au 31 décembre 2020,

Vu sa délibération n° 2020-02-021 du 26 février 2020, décidant de verser au COS un premier acompte de 47 000 € sur la subvention 2020,

Entendu le Président, informer l'Assemblée qu'il proposera, lors du vote du budget 2021, une réduction de la subvention 2021 au COS, du fait d'un excédent qui avoisinera 80 000 € avec le versement du solde de la subvention 2020,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 17 mars 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

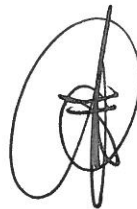
* **fixe** le montant de la subvention 2020 au COS à 85 458 €,

* **décide** de verser le solde de la subvention du COS, soit un montant de 38 458 €.

MM. Jean-Pol DEVRESSE et Jean-Claude JACQUEMART, membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales, et M. Claude WALLENDORFF, membre du COS, n'ont pris part, ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a vertical line extending upwards from the top of the 'D'.